

Ausschreibungs-Unterlagen zur Studie

«Sharing Economy – teilen statt besitzen»

1. Beschreibung des Themas ⇒ Seiten 3-17 (auf französisch)
2. Wichtige Aspekte aus der Sicht von Technology Assessment ⇒ Seiten 18 (auf französisch)
3. Aktivitäten mit Bezug zum Thema «Sharing Economy» ⇒ Seiten 20 (auf französisch)
4. Angaben zum Inhalt und zur Durchführung der Studie ⇒ Seiten 21-22
5. Richtlinien für die Eingabe von Projekt-Offerten ⇒ Seite 23

Termin für die Eingabe von Projekt-Offerten: 15.März 2016

1. Sharing Economy – Partager plutôt que posséder

C'est un fait, le phénomène de la « Sharing Economy » est arrivé et s'est déjà passablement implanté. A l'heure où une nouvelle crise économique frappe de plein fouet le monde, voilà qu'apparaît une forme de consommation que les américains ont appelée « Sharing Economy ». Mais de quoi s'agit-il exactement ? Précisons tout d'abord que le terme partage (sharing) n'est peut-être pas toujours tout à fait adapté à ces pratiques, c'est pourquoi on parle aussi d'économie collaborative ou consommation collaborative.

La définition de cette nouvelle façon de consommer est, telle qu'on la trouve dans l'encyclopédie : « Une activité humaine qui vise à produire de la valeur en commun et qui repose sur de nouvelles formes d'organisation du travail. Elle s'appuie sur une organisation plus horizontale que verticale, la mutualisation des biens, des espaces et des outils (l'usage plutôt que la possession), l'organisation des citoyens en "réseau" ou en communautés et généralement l'intermédiation par des plateformes internet. »¹ Cette définition reste cependant assez vague au vu du nombre impressionnant de systèmes existants qui se prétendent membre de la communauté de l'économie collaborative : prêts, partage, échanges, trocs. Les consommateurs ou les législateurs peuvent se sentir parfois perdus face à un mouvement encore peu défini.

Cette Sharing Economy apparaît aujourd'hui comme un remplacement possible ou en tout cas un complément à l'économie de consommation qui a régné depuis la naissance du capitalisme. Elle s'implante progressivement et plusieurs études montrent qu'elle est très prometteuse. La presse s'est emparé de ce sujet sans pourtant donner des réponses à des questions qui se posent déjà où se poseront dans le futur, que ce soit au niveau légal, économique ou social.

Quels sont ses avantages ? A première vue on pourrait dire :

- Un impact écologique positif
- Un côté social (humain) prononcé
- Un moyen d'augmenter son pouvoir d'achat

Quels sont ses risques ? Sans grande analyse on pourrait imaginer :

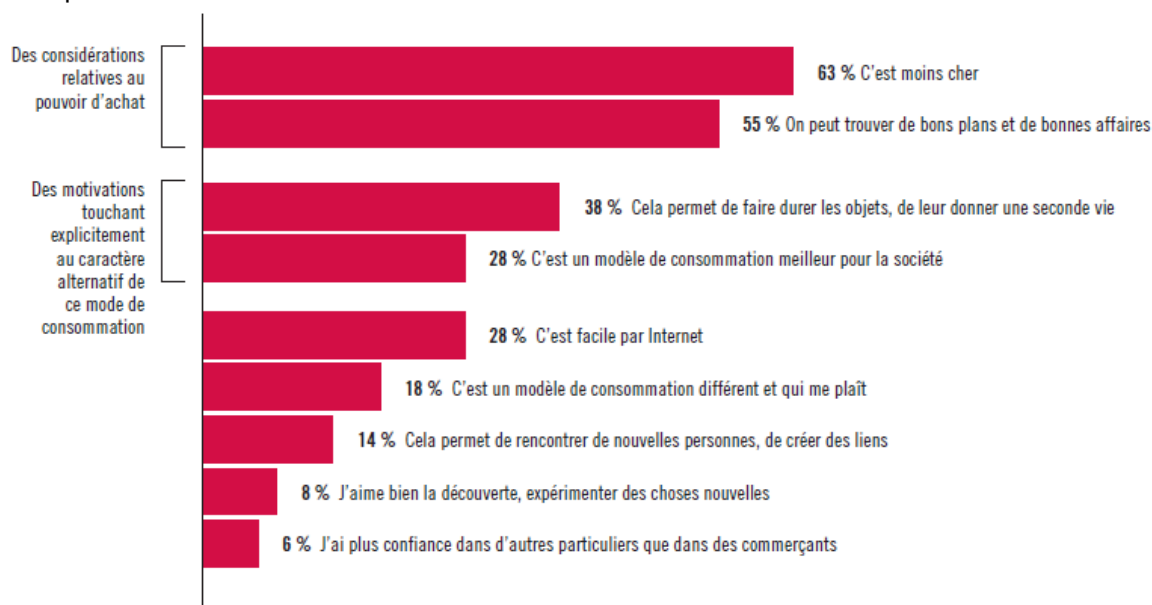
- Des pertes d'emplois dans les secteurs dits traditionnels
- Des problèmes de fiscalité
- Une difficulté à assurer et protéger ses utilisateurs et les fournisseurs des services proposés

Malgré la complexité de ce mouvement, une chose est certaine, les systèmes politiques et législatifs, aussi bien en Suisse qu'ailleurs, ne sont pas encore prêts pour une telle forme d'économie, mais il va falloir s'y préparer. Une question reste en suspens: comment minimiser les dégâts dans la transition entre notre façon de consommer actuelle et ce nouveau mode de consommation? Comme on le verra dans la suite de ce document, les modèles économiques, écologiques et sociaux d'aujourd'hui sont directement touchés, c'est pourquoi une étude TA est proposée.

¹ https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89conomie_collaborative

La « Sharing Economy » et ses origines

Le fait de partager des objets ou des services n'est cependant pas nouveau. Dans les années 1980, par exemple, est apparu au Canada ce qu'on appelle les SEL (Systèmes d'échanges locaux). Ce système avait (et a toujours) pour but d'aider les personnes vivant dans la précarité et de leur permettre de se réinsérer dans la vie économique. Les SEL sont arrivés en 1997 en Suisse, mais restent peu connus et à une échelle très locale. Il existe cependant sur le sol helvétique de nombreux autres systèmes de partage et d'entraide, surtout dans le monde de l'agriculture, systèmes très courants avant la deuxième guerre mondiale. Avec l'arrivée d'internet et de la digitalisation, l'économie de partage a pris un nouvel essor. L'entreprise ebay en est un exemple type souvent cité comme l'un des précurseurs de l'économie collaborative et reste certainement la référence mondiale dans le courtage en ligne. Ce site permet de se mettre directement en relation entre particuliers afin de vendre ou d'échanger des biens. D'autres sites dans divers pays (en Suisse : anibis, ricardo, en France : Le bon coin, etc.) ont copié par la suite ce concept. Il existe en effet aujourd'hui de plus en plus de technologies qui permettent aux personnes dans le monde entier de se mettre en contact et ainsi d'étendre à l'échelle mondiale ces systèmes d'échange. Mais la conjoncture (crise de 2008) et la désillusion des citoyens face au système économique capitaliste, ainsi qu'un souci écologique toujours grandissant ont certainement également eu une influence sur l'envol de la pratique du partage. La Figure 1 illustre les motivations des utilisateurs de l'économie du partage (en France). Cette économie a pris désormais des proportions très importantes, mondiales, et bouleverse déjà les entreprises et certains services dits traditionnels.



Source : Observatoire de la confiance de la Poste (2013). *Les Français et la consommation collaborative*.

Figure 1 Motivation des usagers du partage (France)

L'économie collaborative regroupe des formes très différentes de modèles de partage. En effet, cela va de l'entreprise d'emprunt, partage de voiture comme Mobility en Suisse ou d'emprunt de médias comme Spotify, aux plateformes mettant les particuliers directement en contacts pour partager des services (voiturage avec chauffeurs (professionnels ou non-professionnels) avec Uber, location de chambres ou appartements privés le temps d'un séjour avec Airbnb, location ou échange de services (gardes d'animaux, petits travaux) grâce à TaskRabbit) jusqu'aux initiatives individuelles tels les trocs entre particuliers chez les particuliers qui s'organisent à travers Facebook par exemple.

Afin de mieux comprendre cette diversité, comparons l'entreprise Mobility et la start-up (plateforme internet) Uber. A première vue, les deux systèmes ont pour but de se déplacer dans des véhicules qui ne sont pas des véhicules personnels. La première est une entreprise qui a sa propre flotte de voiture et propose aux abonnés d'emprunter ces voitures. Mobility gère donc des véhicules et un système de réservation. Uber quant à lui, ne gère qu'une plateforme internet qui facilite et permet à des chauffeurs professionnels ou amateurs de louer leur service en véhiculant les personnes dans leur propre véhicule. Fondé en 1997 en Suisse, Mobility reste une référence citée comme une des entreprises pionnières en terme de partage de véhicules.

Il est à l'évidence, vu la diversité de ce phénomène, difficile de classer toutes ces entreprises,

plateformes, initiatives et start-ups. Certaines proposent de partager gratuitement des objets ou services, d'autres contre une contribution, certaines opèrent à l'échelle locale et d'autres à l'échelle mondiale. Le but de cette nouvelle étude TA devrait être aussi d'objectiver ce phénomène. Cependant qu'en est-il vraiment ? Quel impact cette nouvelle façon de consommer a-t-elle sur notre société et notre économie ? Peut-on influencer notre empreinte écologique en partageant sa perceuse ? Va-t-on pouvoir changer le monde du travail ? Accentuer les rapports humains? Et qu'en sera-t-il dans le futur en Suisse ?

D'un point de vue économique

La crise économique qui a touché le monde en 2008 est certainement un des facteurs important de l'engouement de la population face à la « Sharing Economy ». Un taux de chômage élevé, une perte du pouvoir d'achat ont forcé les individus à trouver de nouvelles solutions pour continuer à consommer. Selon Michel Bauwens, théoricien de l'économie collaborative, « dans un système en déclin, les individus cherchent d'autres modèles »². Comme précisé dans l'étude du « Business Innovation Observatory »(BIO) de la Commission Européenne : « Les contraintes financières font que les personnes sont plus réceptives au prêt et partage qu'ils le seraient autrement. »³

Concurrence et pertes d'emplois

Cette nouvelle forme d'économie a un impact direct sur des entreprises et des services dits traditionnels et vole apparemment une part du marché non négligeable. On le voit aujourd'hui surtout avec les différentes manifestations et affrontement entre chauffeurs de taxis (en France par exemple) et ceux d'Uber, même si ce dernier ne se voit pas comme un concurrent des taxis. Il se décrirait en effet plutôt comme « un moyen de transformer la manière qu'a le citoyen de se déplacer, plus sûre, plus fiable et plus économique », comme l'a souligné le directeur d'Uber pour la Suisse romande, Monsieur Salom, lors de la réunion de préparation dans les locaux de TA-SWISS en août 2015. Airbnb prend aussi une part du marché des services hôteliers. A-t-on pu observer une perte massive d'emplois dans ces secteurs ? Difficile encore à dire. Il apparaîtrait même, en ce qui concerne Airbnb, qu'en économisant dans le logement lors de leurs vacances, les touristes vont simplement augmenter leur pouvoir d'achat et dépenser cet argent dans d'autres activités (restaurants, musées,...). Le secteur du tourisme dans sa globalité ne semblerait pas être vraiment touché par l'arrivée de cette nouvelle offre.⁴ Concernant le secteur de la mobilité, il semble évident que partager une voiture pour effectuer un trajet qu'on aurait fait seul est bien plus économique. Cependant et selon l'étude effectuée par l'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDRI), il semblerait que ces personnes qui n'ont pas de véhicule et qui ont recours au covoiturage auraient autrefois plutôt pris le train.⁵ Ainsi est-ce que le secteur des transports publics est aussi menacé par cette nouvelle forme de mobilité ? A l'opposé, l'étude sur Mobility de l'Office Fédérale de l'Energie (OFEN) montre que certaines personnes, sachant qu'elles ont la possibilité d'avoir accès à une voiture de manière occasionnelle, renoncent à l'achat d'un véhicule personnel et ont tendance à davantage prendre les transports en commun.⁶ La Figure 2 décrit l'influence du car-sharing sur l'utilisation des transports en commun.

² Michel Bauwens: „Uber et Airbnb n'ont rien à voir avec l'économie de partage“, Le Monde, Juin 2015

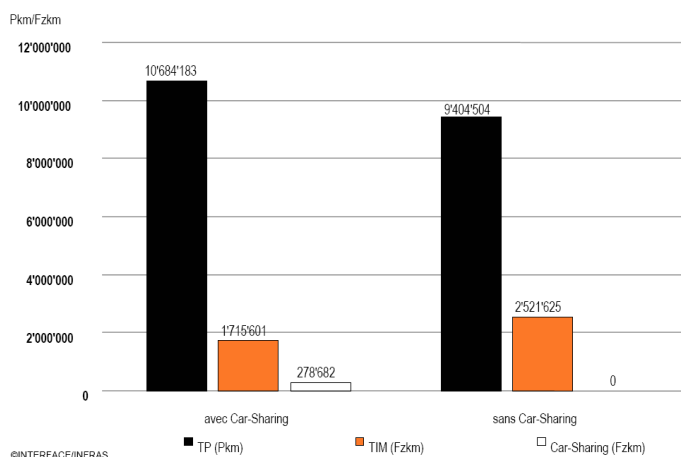
³ The Sharing Economy, Accessibility Based Business Models for Peer-to-Peer Markets, Case Study 12, Business Innovation Observatory, European Commission, Septembre 2013

⁴ Airbnb veut passer à l'offensive dans les Alpes, Tribune de Genève, Avril 2015

⁵ Economie du partage : enjeux et opportunités pour la transition écologique, Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDRI), Juillet 2014

⁶ Evaluation Car-Sharing, Office Fédérale de l'Energie, Septembre 2006

MOBILITE CLIENTS PRIVES (AVEC CAR-SHARING) COMPAREE A SITUATION HYPOTHETIQUE SANS CAR-SHARING



Légende: TIM: transport individuel motorisé; TP: transports publics; CS: Car-Sharing; Pkm: personnes-kilomètres en km/an; Fzkm: kilométrage par véhicule en km/an
 Source: Enquête auprès de clients privés et calculs basés sur le micro recensement 2000. TIM et Car-Sharing en kilomètre par véhicule, TP en kilomètre par personne.

Figure 2 Mobilité clients privés (avec car-sharing) comparée à situation hypothétique sans car-sharing

La question est de savoir si le risque de perte d'emplois dans les entreprises traditionnelles pourrait être compensé par les emplois que créent ces nouveaux sites. Que ce soit au niveau de la start-up elle-même (les emplois directement liés à la société qui propose le partage) ou au niveau des opportunités qu'elles donnent à tout un chacun d'offrir leur service. Est-il possible de mesurer ceci sachant que la plupart de ces petits travaux ou locations ne sont pour ainsi dire pas déclarés ? Selon l'article du BIO, il est très difficile de prévoir si ces nouvelles start-up vont pouvoir compenser ces pertes d'emplois. Mais une chose est certaine, cette nouvelle forme d'économie promeut le micro-entrepreneuriat.⁷

Pouvoir d'achat

Il serait intéressant de savoir si l'on peut déjà mesurer une augmentation significative du pouvoir d'achat pour les personnes pratiquant régulièrement l'économie collaborative. Selon une étude de Gene Sperling (économiste) à propos de Airbnb, la location de chambre ou logement aide la classe moyenne à obtenir un revenu supplémentaire.⁸ Il est vrai que la plupart des biens que nous possédons ne sont pas utilisés au maximum de leur potentiel. Nous dépensons donc parfois pour des objets utilisés occasionnellement alors qu'en les louant à petit prix nous pourrions les rentabiliser. Ces sites pourraient aussi peut-être créer un rempart contre la pauvreté en permettant aux chômeurs, femmes au foyer, étudiants, etc. d'avoir un petit revenu ou compléter leur revenu.⁹

Les chiffres

En chiffre, l'économie collaborative c'est 335 milliards de dollars d'ici à 2025 selon l'étude faite par le bureau PricewaterhouseCoopers qui spécifie: « La finance collaborative et le recrutement en ligne devraient être les secteurs les plus dynamiques dans les prochaines années avec respectivement 63% et 37% de croissance annuelle. »¹⁰ Le volume actuel du marché s'étend à 26 milliards de dollars selon le journal « Le Temps ». ¹¹ Son potentiel actuel de croissance est de 25% selon l'étude du BIO.¹² Airbnb pèse aujourd'hui 10 milliards de dollars et Uber 17 milliards de dollars. Airbnb compte environ 425000 hôtes par nuit, ce qui est 22% de plus des nuitées enregistrées pas le groupe Hilton dans le monde.¹³

⁷ The Sharing Economy, Accessibility Based Business Models for Peer-to-Peer Markets, Case Study 12, Business Innovation Observatory, European Commission, Septembre 2013

⁸ In an Uber World, Fortune Favors the Freelancer, New York Times International, Juin 2015

⁹ Amazon, Uber: le travail en miettes et l'économie du partage des restes, Slate.fr, Juin 2015

¹⁰ The Sharing Economy, PricewaterhouseCoopers, Avril 2015

¹¹ L'économie du partage a le vent en poupe en Suisse, Le Temps, Juin 2015

¹² The Sharing Economy, Accessibility Based Business Models for Peer-to-Peer Markets, Case Study 12, Business Innovation Observatory, European Commission, Septembre 2013

¹³ L'irrésistible succès de la Sharing Economy, Le Bilan, Septembre 2014

Monopole

Cette nouvelle forme d'économie paraît alors très prometteuse. On comprend maintenant l'engouement de certains à vouloir se lancer à la conquête de l'économie collaborative en créant leur propre Start-Up. Malheureusement plusieurs ont déjà dû mettre la clé sous la porte (Tooxmee en Suisse, WhyOwnIt en France,...) ne pouvant faire face à des sites tels qu'Uber ou Airbnb qui ont presque le monopole dans leur domaine. Selon l'article paru sur le site viuz.com, « le collaboratif certes permet à des millions d'individus de partager, de produire, de financer et cela de manière latérale et distribuée. Mais la sharing economy n'est-elle pas sous nos yeux en train de servir d'abord l'intérêt de quelques uns, idéalement placés au bout de la chaîne de valeur?(...) Que l'on songe aux montants mobilisés par Google, ou la valorisation de Airbnb, aux investissements colossaux de Goldman Sachs et Google dans Uber.(...) A l'aube de la nouvelle ère, on assiste à la création des géants monopolistiques, au capital bien supérieur aux budgets de nombreux Etats et soucieux en permanence de verticaliser la filière (les GAFA (Google Apple Facebook Amazon) tendent à enfermer les utilisateurs dans leur plateforme, notamment dans une stratégie devices&services) . »¹⁴ On se demande alors si l'innovation est encore possible dans un concept qui semble déjà bien occupé. N'y a-t-il pas contradiction entre ce sens même du partage et ces effets de monopoles qui s'installent? D'un autre côté, peut-être que ce monopole est inévitable et nécessaire au bon fonctionnement de tels systèmes. En effet, du point de vue du consommateur, il est plus simple de se référer seulement à un site plutôt que d'avoir à en visiter plusieurs avant de trouver ce que l'on cherche. Le problème se situerait alors peut-être plutôt dans le contrôle de tels géants au niveau de la fiscalité et de la législation.

Les entreprises traditionnelles face au Sharing Economy

Selon PricewaterhouseCoopers, les entreprises traditionnelles doivent s'ouvrir à ce nouveau mode de consommation si elles ne veulent pas se retrouver dans quelques années dans une situation délicate.¹⁵ Beaucoup d'entre elles ont d'ailleurs déjà fait le pas et veulent aussi avoir leur part du gâteau. Ces investissements sont généralement à très faible risque pour de telles entreprises et peuvent aussi booster les start-ups en leur apportant un soutien financier. Parmi les firmes qui ont investi ou qui participent à l'économie de partage il y a par exemple Swisscom à travers le site Mila. Ce dernier propose un service de maintenance pour les clients Swisscom (entre autre). La Migros a créé son propre site de partage de voiture : Sharoo. Ikea collabore en Suisse avec le site de partage de transport Bringbee. Europcar est partenaire de la société d'autopartage Car2Go. Google a investi plusieurs millions de dollars dans Uber.¹⁶ Sur ce point là, les spécialistes et promoteurs de cette nouvelle économie ne sont pas toujours d'accord. Certains supporters de la Sharing Economy, comme le blogger Albert Canigual membre de Ouishare, précisent qu'il ne s'agit pas de concurrencer les entreprises déjà existantes. Ce dernier dit même : « Un partenariat entre les start-ups et les grandes compagnies peut être bénéfique pour les deux côtés. Les grandes compagnies acquièrent du sang neuf et des idées, et peuvent procurer des ressources aux start-ups. Les grandes sociétés doivent s'adapter au changement pour ne pas tomber. »¹⁷ D'un autre côté, comme mentionné dans l'étude faite par le bureau Deloitte, Rachel Botsmann, experte en économie collaborative et de partage, dit : « L'économie du partage est souvent définie au sens strict comme une transaction entre particuliers, excluant de fait les entreprises de ce mode de partage. »¹⁸ Mais alors qu'en sera-t-il vraiment à long terme ?

Consommation

Au niveau de la consommation de bien, il serait intéressant de voir si l'économie collaborative a déjà une influence sur la quantité et la qualité des produits neufs achetés. Le Tableau 1 liste les différents biens partageables ainsi que leur poids économique. En effet, aujourd'hui et avec cette nouvelle façon de consommer, il apparaît préférable d'acheter peut-être moins mais de meilleure qualité dans la perspective de louer ces objets et de les utiliser comme un investissement. On pourrait alors imaginer que ceci pousserait les personnes (notamment en Suisse) à acheter des produits faits localement et ne plus se tourner vers les produits venant de pays où ils sont fabriqués à bas coûts et généralement

¹⁴ La revolution Rifkin-Economie collaborative, fin du capitalism? Une utopie déjà en marche,viuz.com, Septembre 2014

¹⁵ The Sharing Economy, PricewaterhouseCoopers, Avril 2015

¹⁶ Uber Confirms \$258 Million From Google Ventures, TPG, Looks To On-Demand Future, Forbes, Août 2013

¹⁷ Listening to Sharing Economy Initiatives, Report on Global Survey, CSCP, 2015

¹⁸ L'économie du partage: partager et gagner de l'argent. Quelle position pour la Suisse ? Deloitte, 2015

de moins bonne qualité . La Sharing Economy serait alors peut-être un moyen de donner un coup de pouce aux entreprises locales, en tout cas en Europe.

Dépenses finales totales (en euros)	27 627
Dépenses partageables	6 271
Poids économique des biens partageables	23 %
Habillement	1 938
Achat automobile	1 855
Entretien automobile	414
Meubles	700
Téléphone, TV, chaîne stéréo, ordinateurs...	252
Livres, jeux, jouets, sport...	250
Electroménager	233
Outils de bricolage /jardinage	185
Appareil photo, caméscope...	44

Note : L'agrégation des biens dans les catégories de l'enquête ménage ne permet pas une analyse plus fine des biens qui sont – ou ne sont pas – partageables.

Tableau 1 Le poids des biens partageables dans les dépenses annuelles moyennes des ménages (par unité de consommation) (France)

Fiscalité

En ce qui concerne la fiscalité, il est moins évident de voir comment le système fonctionne. Tout d'abord ces sociétés sont souvent internationales et peuvent donc déclarer leurs bénéfices plus ou moins n'importe où. Ainsi même si l'argent est fait dans un autre pays, celui-ci n'en verra pas la couleur, les bénéfices de la société étant enregistrés à l'étranger. Mais le plus gros problème serait la non déclaration des particuliers des revenus qu'ils obtiennent avec ces sites. Les seuils de tolérance sont plus ou moins clairs face à ce qui doit être déclaré ou non. Il y a par contre peut-être une compensation qui se fait grâce à une taxation (TVA) sur les biens achetés à travers l'augmentation du pouvoir d'achat des citoyens.¹⁹ Alors comment faire en sorte que ces activités n'échappent pas à l'impôt ?

La « Sharing Economy » face à l'écologie

« On voit bien aujourd'hui la contradiction entre le capitalisme et la raréfaction des ressources » dit Michel Bauwens, spécialiste et promoteur de l'économie collaborative.²⁰ Le slogan « Ecologie » est un des plus utilisés par les promoteurs de l'économie collaborative. Qu'en est-il exactement ? Ce nouveau mode de consommation permet-il vraiment d'améliorer le bilan écologique ou est-ce simplement un argument marketing ? Selon une étude de l'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales, il est apparemment pour l'instant très difficile de dresser un bilan écologique pour l'économie collaborative dans sa globalité. Les biens et pratiques sont beaucoup trop variés.²¹

Les domaines écologiquement prometteurs

Maintenant si on s'intéresse à des secteurs précis, notamment le domaine de la mobilité, certaines études montrent que cette nouvelle manière de se déplacer peut avoir un effet positif sur l'écologie. D'après une évaluation de l'OFEN faite en 2006, le « car-sharing » a eu un impact réel sur l'émission de CO₂. Une économie de 200kg de CO₂ par client privé de Mobility est réalisée par an. Ils spécifient dans leur estimation concernant le car-sharing: « Si un potentiel de 100'000 clientes et clients peut être atteint à moyen terme, on pourra alors compter sur un potentiel d'économies annuel maximum de 140TJ. On pourra en outre éviter l'émission de 19000 tonnes de CO₂. »²² Selon le rapport d'activité et de durabilité 2014 de Mobility, une étude a montré qu'en 2014 « les clients Mobility ont évité la consommation de 8,8 millions de litres de carburant et l'émission de 20'500 tonnes de CO₂, soit la quantité produite par 542'000 voitures sur un parcours Saint-Gall–Genève. »²³ D'autres villes dans d'autres pays mettent en place des location de voitures (Autolib par exemple). Ces systèmes auraient par contre tendance à se substituer aux transports en commun, ce qui n'est pas le cas en Suisse selon l'OFEN.

¹⁹ Economie du partage : enjeux et opportunités pour la transition écologique, Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDRI), Juillet 2014

²⁰ Michel Bauwens: „Uber et Airbnb n'ont rien à voir avec l'économie de partage“, Le Monde, Juin 2015

²¹ Economie du partage : enjeux et opportunités pour la transition écologique, Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDRI), Juillet 2014

²² Evaluation Car-Sharing, Office Fédérale de l'Energie, Septembre 2006

²³ Mobility Journal Février 2015:

Le domaine des médias apparaît comme représentant le plus grand potentiel en terme d'écologie. En effet le partage de livres ou disques à travers des plateformes collaboratives a réduit de manière significative la production de biens matériels.²⁴

On revient aussi à la qualité des objets consommés. En effet des objets qui durent plus longtemps peuvent être plus longtemps partagés, ce qui réduirait énormément les déchets. L'inconvénient : si les objets durent plus longtemps, bloquerait-on l'innovation de nouveaux produits optimisés au niveau écologique ?

Etat actuel et action

On peut donc imaginer qu'en consommant moins de biens matériels, on réduira d'une part l'énergie nécessaire à leur fabrication, mais aussi les déchets que ces objets occasionnent. C'est peut-être surtout face à cet aspect écologique que le rôle des politiques est important. Selon l'IDDRI, les pouvoirs publics devraient s'intéresser et soutenir les initiatives de partage, tant qu'elles sont émergentes et à petite échelle, car « elles permettent d'explorer de nouvelles pistes vers une transition écologique ».²⁵ Quoiqu'il arrive, la production de biens matériels sera toujours nécessaire au partage.

Mais qu'en est-il réellement de cet impact écologique ? En exagérant un peu les faits, et toujours selon l'article de l'IDDRI, une personne qui va pratiquer le covoiturage va peut-être participer à réduire l'émission de CO₂ pendant sa vie de tous les jours, mais elle va surtout augmenter son pouvoir d'achat, ce qui va peut-être lui permettre d'acheter un vol pour les Seychelles... Ainsi, afin que les modèles du partage soient durables et aient un impact positif sur l'environnement, les propriétaires des sites de Sharing doivent s'en fixer l'objectif. « Ces modèles ne sont pas "naturellement" vertueux » et « la protection de l'environnement doit passer de statut d'argument à celui d'objectif. » Toujours selon le même article, si ces nouvelles plateformes peuvent gagner plus au détriment de l'écologie, elles n'hésiteront peut-être pas à le faire. Sur le même plan, il faut que les consommateurs de ces modèles du partage aient comme objectif de minimiser l'impact environnemental.²⁶ Pour l'instant (en tout cas en France) le but premier est d'optimiser son pouvoir d'achat. Les Tableaux 2 a) et b) permettent d'avoir une vue d'ensemble du poids environnemental des biens partageables ainsi que le développement des pratiques de réemploi en France.

Déchets des ménages* (tonnes/an)	34 400 000
Déchets générés par les biens partageables	11 375 000
Poids environnemental des biens partageables	33 %
Produits textiles	700 000
Automobiles	1 500 000**
Mobilier et décoration	2 700 000
Équipements de loisirs (hors EEE***)	4 800 000
EEE : lave-linge, télévisions, ordinateurs, téléphones...	1 600 000
Livres, CD/DVD	75 000
Outils de bricolage/jardinage	-

* Nous ajoutons à la définition standard des déchets des ménages les véhicules particuliers mis hors d'usage.

** Chiffre reconstitué à partir des données Ademe (2012b: p. 34). 1.5 million de voitures particulières sont mises hors d'usage chaque année, pour un poids moyen d'une tonne.

a) *** Équipements électriques et électroniques.

Délaissement	Revendu	Donné	Troqué	Jeté (recyclé ou non) ou stocké
Automobile	68	12		20
Téléphone	6	22	1	71
Vêtement	2	60		38
Vélo	30	55	3	12
Livre	12	75	10	11
DVD	23	63	9	12
Ordinateur	11	52	3	37
Article de sport	13	55	5	27
Objet de décoration	22	53	6	27
Matériel de bricolage ou de jardinage	9	45	6	42
Vêtement d'enfant	11	88	3	4

Source : CREDOC (2012). *Les secondes vies des objets*.

Note : Les déclarants ont répondu à la question : si vous avez délaissé un de ces objets ces six derniers mois, qu'en avez-vous fait ? Pour chaque type de bien, la somme des colonnes peut être supérieure à 100 %, car les déclarants peuvent avoir délaissés plusieurs biens ces six derniers mois.

b)

Tableau 2 a) Le poids des biens partageables dans les déchets des ménages (France) (étude IDDRI)
b) Le développement des pratiques de réemploi en France (en %)

Selon le rapport du Collaborating Centre on Sustainable Consumption and Production (CSCP), 94% des start-ups de la Sharing Economy interrogées pour leur enquête prétendent que leur initiative a un impact bénéfique pour l'environnement, mais seulement 25% d'entre elles ont mesuré cet impact.²⁷

²⁴ Uber und Airbnb - das Internet macht mobil, Infosperber.ch, Juillet 2015

²⁵ Economie du partage : enjeux et opportunités pour la transition écologique, Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDRI), Juillet 2014

²⁶ ibid

²⁷ Listening to Sharing Economy Initiatives, Report on Global Survey, CSCP, 2015

La société face à l'Economie Collaborative

Principaux concernés

Mais à qui s'adresse exactement la « Sharing Economy » ? En principe à tous, du jeune adulte au retraité (en prenant l'exemple du site RentaRentner). Aux USA, 44% des personnes sont familiarisées avec l'économie du partage. Les personnes les plus impliquées se situent dans la classe moyenne, entre 18 et 24 ans et avec de jeunes enfants.²⁸

D'après plusieurs études, ces plateformes peuvent surtout fonctionner dans des grandes villes où il y a suffisamment de biens à partager et où les distances sont suffisamment petites.²⁹ Qu'en est-il de ce genre de pratique dans les milieux ruraux ? Il est vrai que pour que ce principe fonctionne, il faut que les personnes puissent avoir accès à ce dont ils ont besoin et assez rapidement. Il y aurait déjà là une discrimination face à ceux qui ne vivent pas en milieu urbain.³⁰

Selon le sondage effectué lors du rapport fait par le CSCP, les start-ups visent avant tout la génération internet (20-35ans), laissant les personnes plus âgées de côté. Cependant, Rachel Botsman dit :

« Les personnes âgées ont beaucoup de « richesses », et je ne parle pas de capital ou de patrimoine physique, mais de la connaissance, des compétences et du temps qu'ils ont. »³¹

La réussite de l'économie du partage, c'est aussi une question de culture. D'après l'étude du BIO, les start-ups qui sont établies dans un pays où la culture est propice au partage et aux contacts humains arrivent mieux à s'implanter. Aux US par exemple les gens n'ont pas de problème à engager d'autres personnes pour toutes sortes de tâches, tandis qu'en Europe cette pratique est plutôt réservée aux riches.³²

Mode de consommation

La société a énormément changé son comportement face à la consommation. De nos jours, posséder ne représente plus forcément un certain statut social. Ce qui compte c'est surtout expérimenter selon le prospectiviste Jérémey Rifkin.³³ Ainsi, grâce à ces sites de partage, on pourra louer une belle voiture pour une journée ou essayer des équipements sportifs de pointe juste le temps d'un week-end.

Beaucoup de gens ont aussi, à cause de la crise, perdu confiance en les institutions et entreprises du monde capitaliste. C'est là que les plateformes collaboratives entrent en jeu. En effet, l'une des clés de cette nouvelle forme de consommation c'est la confiance. C'est d'ailleurs cette confiance qui pourrait être un obstacle à la bonne croissance de l'économie collaborative. Les personnes se fient surtout à ce qui leur a été recommandé par des proches. Lorsqu'on loue sa propre voiture à un étranger où qu'on monte en voiture avec un inconnu ou que l'on prête sa perceuse préférée à quelqu'un qu'on voit pour la première fois, il faut avoir confiance. Les plateformes de la Sharing Economy doivent construire cette confiance, ce qui n'est pas toujours évident. Selon le rapport du CSCP, l'union ferait la force : s'allier à des start-ups qui ont déjà établi une confiance avec leurs clients peut aider les nouveaux arrivants à se forger une clientèle.³⁴ Selon l'étude de PricewaterhouseCoopers, la confiance dans l'individu n'a pas tellement changé, par contre la confiance dans les entreprises traditionnelles se serait dégradée.³⁵

Sécurité des utilisateurs, sécurité sociale et de l'emploi

Y a-t-il un risque pour le consommateur ? En effet, c'est autre chose de faire venir un parfait amateur pour réparer sa conduite de gaz que d'acheter un t-shirt sur ebay. Sur le site de l'Observer.com, on peut lire certaines remarques d'utilisateurs du service Uber concernant certaines expériences faites avec des chauffeurs alcoolisés³⁶, mais d'un autre côté, l'étude de PwC souligne le fait qu'il y aurait eu une réduction des accidents de la route liés à l'alcool grâce au même service. La sécurité reste un point primordial que cette nouvelle façon de consommer se doit d'assurer. Comment ces sites assurent-ils la sécurité de leurs utilisateurs ? Il existe déjà des plateformes qui se sont spécialisées

²⁸ The Sharing Economy, PricewaterhouseCoopers, Avril 2015

²⁹ The Sharing Economy, Accessibility Based Business Models for Peer-to-Peer Markets, Case Study 12, Business Innovation Observatory, European Commission, Septembre 2013

³⁰ Economie du partage : enjeux et opportunités pour la transition écologique, Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDRI), Juillet 2014

³¹ Listening to Sharing Economy Initiatives, Report on Global Survey, CSCP, 2015

³² The Sharing Economy, Accessibility Based Business Models for Peer-to-Peer Markets, Case Study 12, Business Innovation Observatory, European Commission, Septembre 2013

³³ L'économie du partage: une réponse à la crise?, archinfo24.hypotheses.org, Octobre 2014

³⁴ Listening to Sharing Economy Initiatives, Report on Global Survey, CSCP, 2015

³⁵ The Sharing Economy, PricewaterhouseCoopers, Avril 2015

³⁶ <http://observer.com/2015/04/uber-they-drive-drunk-so-you-dont-have-to/>

dans le contrôle de l'identité des usagers des sites de partage (Trulioo), mais la plupart de ces start-ups ont recours à un système d'auto-évaluation qui leur est propre (aussi pour pouvoir collecter eux-mêmes les données sur leurs utilisateurs). Ces systèmes semblent jusqu'alors assez fiables.³⁷ Selon un article sur le site de ParisTechReview, l'utilisation d'une voiture Uber ou d'un logement à travers Airbnb serait plus sûr que d'avoir recours à un taxi classique ou une chambre d'hôtel.³⁸

Même si selon Jean Tirole, économiste français, cette nouvelle possibilité de revenu grâce à la location de services, offrirait des débouchés pour une certaine classe de personnes laissées pour compte et qui de par leurs origines ont du mal à trouver un travail, il ne faut pas oublier que les personnes n'ayant un revenu qu'à travers les pratiques collaboratives ne gagnent pas énormément d'argent et ne disposent pour ainsi dire pas de prestations sociales.³⁹ Par ailleurs, le risque que de nouvelles lois se mettent en place et interdisent ou rendent moins accessibles certaines activités renforce l'insécurité de ces revenus.

On parle aussi d'organisation du travail plus flexible à travers ces sites collaboratifs. Il est certes vrai que les personnes peuvent pratiquer plusieurs tâches, au moment où elles le veulent, ce qui leur laisse du temps pour étudier par exemple, ou s'occuper des enfants. On parle alors de travail à la tâche. Mais n'est-ce pas un retour en arrière ? Rappelons les années post révolution industrielle où l'on s'est battu pour obtenir une sécurité accrue des travailleurs, des congés payés, etc... Toujours selon le même article, cette transformation économique entraîne également une modification de la structure des emplois : « Elle se traduit par une polarisation entre emplois très qualifiés et emplois très peu qualifiés, au détriment des qualifications moyennes. La période du plein emploi serait derrière nous et les travailleurs seraient appelés à ramasser des miettes d'activités micro-rémunérées là et quand ils en trouveront. Le salariat ne disparaîtrait pas mais serait réservé à une élite talentueuse. »⁴⁰ Ce système ne serait peut-être pas viable à long terme. En effet, selon un article paru dans Le Temps en novembre 2015, plusieurs chauffeurs Uber « contestent leur statut de travailleur indépendants et estiment être des employés » de la start-up américaine. Celle-ci ne voit cependant pas les choses ainsi. En effet, elle précise que les chauffeurs n'ont aucune obligation de se présenter au travail et n'ont aucun horaire imposé, ce qui ne fait pas d'eux leurs employés.⁴¹

Pour ce qui touche à l'immobilier, il a déjà été observé aux Etats-Unis que certains propriétaires renvoient leurs locataires afin de mettre ces appartements sur Airbnb, ce qui leur rapporte plus d'argent. Or cela n'est pas du tout l'idée initiale de ce site. Une plus grande crise du logement serait peut-être alors à craindre, notamment en Suisse. A San Francisco, une initiative soutenue par les hôteliers de la ville, les syndicats et les associations de quartier, appelée la « Proposition F » va être votée par la population en novembre 2015. Cette proposition réclame un encadrement et une réglementation plus stricts pour mieux contrôler les abus de ces locations. Afin de contrer cette proposition, Airbnb a investi près de 8 millions de dollars.⁴²

Le côté social et bénévolat

Et puis arrive le côté social. Certains promoteurs de la « Sharing Economy » tels que Scott Smith, spécialiste des nouvelles technologies et des tendances émergentes, prétendent que cette façon de consommer servirait pour certains à rencontrer d'autres personnes, à resserrer les liens humains.⁴³

Les sites tels qu'Airbnb prônent le contact direct avec les autochtones, EatWith propose aux particuliers de faire connaissance autour d'un repas préparé par un cuisinier amateur. Mais qu'en est-il vraiment ? L'idéalisation de ces contacts humains ne semble pas complètement justifiée. Il apparaît en effet que pour ce qui est d'Airbnb, les personnes préfèrent louer des logements entiers qu'une chambre seule.⁴⁴ Le côté social de l'économie collaborative arrive bien derrière le côté économique et pratique du système. Le lien social dépend en réalité des motivations des parties impliquées.

On pourrait craindre aussi que cette nouvelle façon de tout faire payer détruise le sens même de l'origine du partage. Pourtant certains sites tels que Coachsurfing ou Pumpipumpe en Suisse pratiquent encore la gratuité, mais ils restent minoritaires. C'est d'ailleurs ce genre de start-up n'ayant pas comme but premier de faire des bénéfices qui ont un côté social prononcé. Aura-t-on tendance à

³⁷ The Future Of The Sharing Economy Depends On Trust, Forbes, Février 2015

³⁸ Economie du partage: l'innovation et la réglementation peuvent-elles s'entendre, ParisTechReview.com, Décembre 2014

³⁹ Amazon, Uber: le travail en miettes et l'économie du partage des restes, Slate.fr, Juin 2015

⁴⁰ ibid

⁴¹ Airbnb contesté en son berceau, Le Temps, Novembre 2015

⁴² ibid

⁴³ La face sombre de l'économie du partage, Le Matin, Février 2014

⁴⁴ The Sharing Economy, PricewaterhouseCoopers, Avril 2015

faire payer des services que l'on aurait offerts gratuitement par le passé ? Aider une personne âgée à porter son sac par exemple... En même temps, cette même personne aura, grâce à ces nouvelles plateformes, toujours la possibilité de trouver quelqu'un qui pourra l'aider. Selon l'article « L'économie du partage : une réponse à la crise » paru sur archinfo24.hypotheses.org, « nous assistons à une monétisation de nos rapports sociaux et à une location de notre patrimoine ». Julien Breitfield, Chief Technical Officer chez Quantstreams, dit : « La location à vie de biens immatériels comme matériels engendre un état de crédit permanent, et une incertitude sociale, puisqu'elle tend à la disparition de notre patrimoine ».⁴⁵

La Sharing Economy se fera-t-elle au détriment des classes plus pauvres ? On peut en effet déjà observer une baisse de qualité des objets donnés à des associations telles qu'Emmaüs.⁴⁶ On pourrait alors craindre une baisse du bénévolat ou des services gratuits.

En résumé, si l'on prend les côtés positifs pour la société de ces nouveaux sites collaboratifs, on peut noter :

- une ouverture au monde du travail pour une certaine partie de la population généralement laissée pour compte,
- une certaine flexibilité des horaires
- une augmentation du pouvoir d'achat surtout pour la classe moyenne
- des services accessibles plus facilement à certaines personnes vivant seules avec un handicap.

A contrario, on aura peut-être observé :

- une baisse des dons d'objets aux œuvres caritatives,
- moins de bénévolat,
- des conditions de travail sans ou avec peu de prestations sociales (érosion des acquis sociaux).
- une crise du logement

D'après Michel Bauwens, les changements vont se faire dans la douleur. « On va évoluer à partir de l'émergence d'un modèle, avec une phase de cohabitation de l'ancien et du nouveau modèle, avant une crise systémique. »⁴⁷

D'un point de vue législatif et politique

Aujourd'hui

Qu'en est-il aujourd'hui de la législation face à cette nouvelle forme d'économie ? Citons en exemple les affrontements entre les chauffeurs de taxis et ceux de Uber qui font la une de l'actualité. Les premiers réclament une mise à niveau des lois qui leur sont imposées. Ils ne comprennent pas que ce nouveau service ne soit soumis à aucune législation. Ils demandent donc à la firme américaine de se mettre aux mêmes normes que les taxis traditionnels. On peut les comprendre quand on sait qu'une licence de taxi à Paris coûte 100'000 euros. Cependant Uber, ne prétendant pas être un service de taxi traditionnel, refuse de se soumettre à ces normes. Quel est le rôle des politiques face à ces nouvelles formes de concurrence qui ne rentrent pas dans le schéma ? Est-ce que les lois en vigueur doivent aussi s'appliquer à ces plateformes de partage ou est-ce qu'il va falloir les modifier ? Est-ce qu'en réglementant les sites d'économie du partage on reviendrait à en faire des entreprises au modèle traditionnel ? Il n'est pas tout à fait certain qu'en renforçant la législation cela permettra de sauver certaines entreprises mises en difficulté par l'économie collaborative.

Du côté des start-ups

Du point de vue des start-ups, le fait de s'étendre à l'international représente toujours une difficulté au niveau légal. En effet, chaque pays a sa propre législation et ces plateformes doivent tant bien que mal s'y adapter. De plus elles affirment avoir l'impression que les lois servent à protéger les entreprises déjà existantes des nouveaux entrants, ne laissant pas de place à l'innovation et donc à

⁴⁵ L'économie du partage: une réponse à la crise?, archinfo24.hypotheses.org, Octobre 2014

⁴⁶ Economie du partage : enjeux et opportunités pour la transition écologique, Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDR), Juillet 2014

⁴⁷ Michel Bauwens: „Le peer to peer induit que la production émane de la société civile“, Liberation, Mars 2015

une nouvelle forme d'économie. En effet, selon le directeur d'Uber pour la Suisse romande Monsieur Salom, évoquant son point de vue sur ce sujet lors de la réunion de préparation dans les locaux de TA-SWISS, la régulation devrait être là pour protéger les consommateurs et non pas faire du protectionnisme. Or il précise que selon lui, « des acteurs existants se sont barricadés dans une série de mesures qui s'intègrent dans les lois existantes et qui font ensuite que l'accès au marché est totalement bloqué. » Cependant, comme l'a dit le procureur de New York Eric Schneiderman, « attention à ne pas, sous prétexte d'innovation, mettre en péril la sécurité et la qualité de vie en allégeant certaines lois. »⁴⁸

Selon un article paru sur le site Slate.fr, ces sociétés concernées, se présentant volontiers comme des plateformes logicielles ou des places de marché en ligne, ont tendance à être dans le déni d'être des entreprises. Et cela comporte quelques avantages. Elles ont ainsi moins de contraintes au niveau des investissements concernant la sécurité ou l'hygiène que les autres entreprises par rapport aux lois en vigueur, prétendant ne pas devoir être soumises aux mêmes lois.⁴⁹ Peut-on alors parler de concurrence déloyale ?

Rôle des politiques

Dans l'article de ParisTechReview, Peter Capelli, professeur de management à Wharton dit: « Nous ne devrions pas, dans nos politiques publiques, nous mêler de protéger un secteur de la concurrence, à moins qu'il existe des raisons assez extraordinaires pour le faire . » Alors quelles sont les solutions ? Il y a certainement quelques lacunes et failles dans les législations actuelles, failles que ces acteurs de l'économie du partage ont trouvées et ont exploitées. Selon Ethan Mollick, professeur de management à Wharton, il faut certainement changer ces règles afin de faire évoluer les modèles d'affaires dans le cadre de la loi. En même temps, mettre des règles protège les consommateurs, donne une sécurité juridique à ces nouvelles entreprises et permet ainsi d'affirmer leur réputation comme le souligne Gilles Duranton.⁵⁰ Il apparaît ainsi indispensable que ces nouvelles start-ups mettent de l'eau dans leur vin.

Mais rappelons-le, certaines lois, même si elles représentent un frein économique, ont tout de même du bon. Elles permettent de protéger les citoyens de certaines pratiques ou risques. Ethan Mollick dit aussi: « L'objectif des politiques de régulation n'est pas forcément l'efficacité économique. On peut même considérer que certaines inefficacités économiques ont du bon. » Il cite un exemple (certes un peu extrême) concernant l'interdiction du travail des enfants : « D'un point de vue strictement économique il serait peut-être plus efficace de les mettre au travail après l'école, mais personne ne contestera que ces lois ont du sens. »⁵¹

Plusieurs questions restent ouvertes et c'est aux législateurs certainement d'y répondre. Instaurer des lois qui contentent et les entreprises traditionnelles, et ces nouvelles start-ups, paraît être un réel challenge. Selon l'article de l'IDDRI, les politiciens pourraient, afin de promouvoir l'économie collaborative, « les regrouper sous le label du partage ce qui donnerait du poids politique à des pratiques souvent ignorées » ou même « construire un cadre économique et réglementaire qui soit favorable aux modèles les plus durables. »⁵²

Solutions envisagées

Airbnb a déjà conclu des accords avec certaines villes (notamment Berne) en imposant une taxe de séjour pour chaque chambre ou logement loué. Il semble cependant encore difficile de contrôler et vérifier la quantité exact de ces locations. Et qu'en est-il des pratiques de location d'appartement ? Car finalement on pourrait apparenter ceci à de la sous-location. Est-ce que les usagers de Airbnb se plient aux règles en vigueur ? Quant à la société californienne Uber, elle tient bon face à des politiciens qui tentent de lui mettre des bâtons dans les roues. Aucun accord n'a pourtant été trouvé à ce jour, en tout cas en Suisse, dans les villes où Uber a été interdit, ce qui ne l'empêche pas de continuer son activité. Mais pour combien de temps encore ?

Interdire ne serait apparemment pas la solution. En effet « ces services sont clairement utiles et si une société les interdit, elle ne sera pas crédible », estime Michael Bauwens. De nouvelles solutions

⁴⁸ Economie du partage: l'innovation et la réglementation peuvent-elles s'entendre, ParisTechReview.com, Décembre 2014

⁴⁹ Amazon, Uber: le travail en miettes et l'économie du partage des restes, Slate.fr, Juin 2015

⁵⁰ Economie du partage: l'innovation et la réglementation peuvent-elles s'entendre, ParisTechReview.com, Décembre 2014

⁵¹ ibid

⁵² Economie du partage : enjeux et opportunités pour la transition écologique, Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDRI), Juillet 2014

devraient être imaginées au niveau législatif : « Une bonne régulation doit protéger les utilisateurs et travailleurs contre une puissance potentiellement monopolistique sans pour autant protéger l'ancien modèle contre l'innovation. »⁵³

Christoph Juen, CEO d'Hotelleriesuisse fait lui remarquer, lors de la séance de préparation dans les locaux de TA-SWISS en août 2015, qu'en voyant qu'il est possible d'accueillir et loger des personnes dans des endroits qui ne respectent aucune des normes auxquelles les hôtels doivent se conformer, il voit ici plutôt un potentiel de dérégulation pour le monde hôtelier. Ainsi ces nouvelles start-ups pousseront-elles les législateurs à aller vers un mouvement de dérégulation ?

Protection et assurances

Ne faudrait-il pas obliger une déclaration de ces micros-jobs afin de protéger le citoyen et de lui assurer des prestations sociales ? Comme mentionné par Fabrice Delaye dans son article « La sharing economy blanchit le travail au noir », est-ce que l'économie collaborative ne serait pas un moyen de maquiller le travail illégal ? Ou est-ce une manière de justement mettre à la lumière « une économie souterraine » qui existait déjà ?⁵⁴

En ce qui concerne les assurances, de nombreuses questions restent en suspens. Comme il n'existe encore aucune réglementation de ce côté-là, il est difficile de dire en cas de litige qui devrait être poursuivi et où. Parmi les exemples : on voit dans des sites de vente entre particuliers (p.ex. sur facebook) pas mal de conflits par rapport à des colis qui ne seraient jamais arrivés, à des personnes qui n'auraient pas payé leur dû, à des objets défectueux, etc. Or, s'il y a un problème, il n'y a en principe aucun moyen d'action, si ce n'est dénoncer la personne peu scrupuleuse (qui de toute manière opère sous un pseudonyme). On voit aussi par exemple aux Etats-Unis des sites de partage qui touchent directement à la médecine (Patientslikeme, Curetogether). N'allons-nous pas trop loin ? Certains domaines, tel que la prostitution par exemple, profitent de ce flou législatif. En effet, comme mentionné dans différents articles, certains utilisateurs d'Airbnb ont eu la mauvaise surprise de se trouver confrontés à des locataires peu communs. Comme cité dans le journal 20Minuten.ch ou sur le site Rue89Lyon.fr, il est plus simple et moins cher pour les réseaux de prostitution de louer des chambres via la plateforme Airbnb que des chambres d'hôtel. Les victimes de ces locations ont retrouvé leur logement dans un état déplorable. Il est toutefois vrai que ces réseaux doivent passer à travers les mailles du filet des commentaires laissés par d'autres utilisateurs, mais s'inventer un nouveau nom n'est pas bien difficile.^{55 56} Vers qui se tourner dans de telles situations ? On relate aussi des faits de loyers non-payés et de vacanciers mis à la porte, bien que dans certains de ces cas-ci, Airbnb ait remboursé les personnes lésées.⁵⁷

Rôle de la technologie

Technologies actuelles

Il paraît évident que sans les avancées technologiques et la digitalisation, rien de tout ceci ne serait possible, ou en tous cas pas à cette échelle. Internet et les téléphones mobiles ont permis de connecter les personnes entre elles. Des sites tels que Google, Apple, Amazon, Facebook et Paypal ont allégé les risques et facilité l'économie collaborative. Mais attention aux risques encourus. En effet, ces entreprises tirent aussi parti de cette nouvelle manière de consommer et utilisent les données des utilisateurs à des fins commerciales. Il est vrai cependant que ces dernières années, ces technologies ont plutôt eu la réputation de rendre notre société plus individualiste, une société vivant dans le virtuel. A travers la pratique de Sharing Economy, voilà peut-être une deuxième chance qui s'offre à elle pour recréer un contact humain personnalisé.

Les sites de partage savent très bien utiliser les technologies à leur avantage et se détachent des sites de vente en ligne tel que Zalando par exemple, en jouant la carte du social.

Si on prend encore le cas d'Uber, un des aspects que les clients apprécient avant tout c'est de payer directement à travers leur iPhone. Plus besoin d'argent liquide ou de craindre que le taxi ne prenne pas les cartes bancaires.

Cependant, comme mentionné dans la rapport produit par le Collaborating Centre on Sustainable Consumption and Production, un des aspects primordiaux pour assurer le bon fonctionnement de

⁵³ Michel Bauwens: „Uber et Airbnb n'ont rien à voir avec l'économie de partage“, Le Monde, Juin 2015

⁵⁴ La « sharing economy » blanchit le travail au noir, Bilan, Mars 2014

⁵⁵ Prostitution verlagten sich in Airbnb-Wohnungen, 20Minuten.ch, Août 2015

⁵⁶ Ai-je été proxénète en louant mon appart' via Airbnb, Rue89Lyon.fr, Janvier 2015

⁵⁷ NewYork sagt Airbnb den Kampf an, NZZ am Sonntag, Septembre 2015

l'Economie Collaborative, c'est d'atteindre un maximum de personnes. Il est alors vrai que les nouvelles technologies permettent d'étendre le marché et la clientèle au niveau mondial, mais cela a une autre conséquence : la barrière technologique qu'elle représente pour les personnes qui n'y sont pas familiarisées. Ainsi, on peut atteindre plus de monde, mais on en exclue une certaine catégorie de personnes.⁵⁸ La génération d' « avant internet » est finalement mise un peu de côté.

Dans le futur

Dans un futur plus ou moins lointain on pourrait imaginer que cette façon de consommer reliée au développement des imprimantes 3D ouvrirait encore de plus grandes possibilités d'échange et réduirait le problème de distance. Pascale Hébel, directrice du département « Consommation » du CRÉDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) et spécialiste dans l'anticipation du comportement des consommateurs écrit : « Pour l'instant, l'imprimante qui est dans les catalogues n'est qu'un gadget et ne pourra pas proposer tous les atouts des imprimantes utilisées dans les laboratoires de recherche. Pourtant, l'imprimante 3D est très attendue par les consommateurs et les nombreux acteurs qui participent à la consommation collaborative. L'imprimante 3D répond aux attentes du courant du Do It Yourself qui s'est très fortement développé avec la crise (sur la cuisine fait maison, le bricolage, le jardinage, la fabrication de cosmétique, la réparation dans des cafés, ...) et l'économie du partage. » « Parions sur un succès de ces nouvelles imprimantes en période de crise économique. »⁵⁹

Une chose est sûre, c'est qu'avec les avancées technologiques dans le monde de la communication, cette économie aura le pouvoir de se développer très rapidement et de manière très simple et accessible à tous. Selon Michel Bauwens, le Peer2Peer est un système hyper productif. En effet, « les innovations, mises dans une communauté ouverte deviennent publiques et motivent les passionnés. Elles ne finiront pas dans un tiroir comme c'est le cas dans les entreprises traditionnelles. »⁶⁰

La Suisse face à la « Sharing Economy »

La Suisse voit apparaître de plus en plus de sites de partage aussi bien issues d'initiatives locales que liées à de grands groupes internationaux. Pour certains aspects, la Suisse se présente comme une pionnière de l'économie collaborative. Les coopératives agricoles y existent depuis très longtemps. L'entreprise Mobility est un exemple international du partage de voiture. Cependant, la culture Suisse laisse encore peu de place à une telle économie. On le voit d'ailleurs très bien à travers les résultats de l'étude faite par le bureau Deloitte, il y réside une grande disparité régionale: en Suisse romande, 65% des sondées sont en faveur de l'économie du partage, contre 32% en Suisse allemande. Par contre si l'on compare la Suisse aux Etats-Unis, on voit tout de même un fort potentiel sur le sol helvétique. En effet, 45% de la population des USA se disent prêts dans le futur à participer à l'économie du partage, contre 55% en Suisse. Les jeunes (< 40 ans) avec une certaine éducation et dans les milieux urbains constituent la population la plus touchée par le phénomène de Sharing Economy.⁶¹

Motivations en Suisse

Comme la Suisse a été moins impactée par la crise, il apparaîtrait que la préoccupation écologique est une des plus importantes et pousse à l'utilisation des sites de partage. Mais avec le phénomène du franc fort qui frappe actuellement notre pays, il est fort possible que la question de l'économie va bientôt jouer un rôle important et ainsi promouvoir d'autant plus l'utilisation de ces nouvelles plateformes.

La Suisse apparaît comme une bonne terre d'accueil pour les sites de partage. « Peu d'interventionnisme étatique, peu d'obstacles administratifs et une main-d'œuvre bien formée et qualifiée sont clairement un avantage » à l'implantation de telles start-ups comme le note un article paru dans « Le Temps ». ⁶² Cependant, l'article souligne que, dans un deuxième temps, elles auraient souvent du mal à trouver des investisseurs pour se développer. Les salaires et les coûts de production sont plus élevés qu'à l'étranger et vu la taille de ce pays, il faudra peut-être même que les start-ups

⁵⁸ Listening to Sharing Economy Initiatives, Report on a Global Survey, CSCP, 2015

⁵⁹ Le temps est-il venu de s'acheter une imprimante 3D pour Noël (et ce que vous pourriez faire avec), atlantico, Novembre 2014

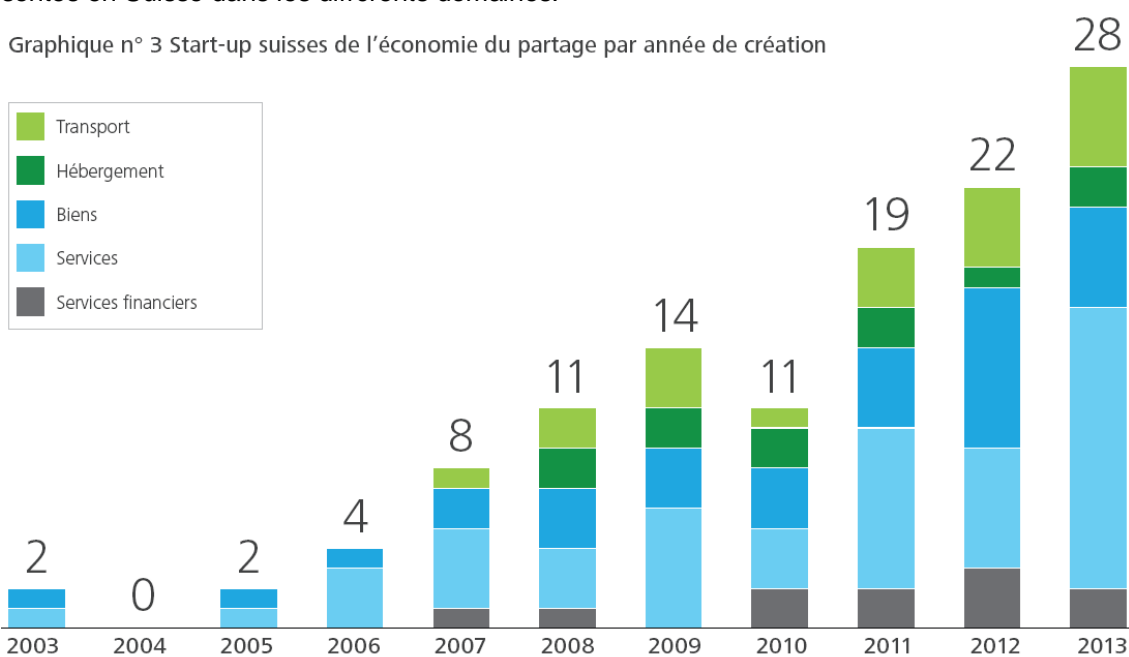
⁶⁰ Michel Bauwens: „Le peer to peer induit que la production émane de la société civile“, Liberation, Mars 2015

⁶¹ L'économie du partage: partager et gagner de l'argent. Quelle position pour la Suisse ? Deloitte, 2015

⁶² L'économie du partage a le vent en poupe en Suisse, Le Temps, Juin 2015

suisses s'implantent à l'extérieur pour être rentables. La Figure 3 illustre les différentes start-ups présentes en Suisse dans les différents domaines.

Graphique n° 3 Start-up suisses de l'économie du partage par année de création



Source: Startups.ch, NZZ 2014

Figure 3 Start-ups suisses de l'économie du partage par année de création

Les secteurs pour la Suisse

Les objets ou services les plus partagés actuellement en Suisse sont décrits dans la Figure 4. Il apparaît clairement que les transports et l'hébergement sont en tête. L'échange de services est le secteur qui marche le moins bien en Suisse.

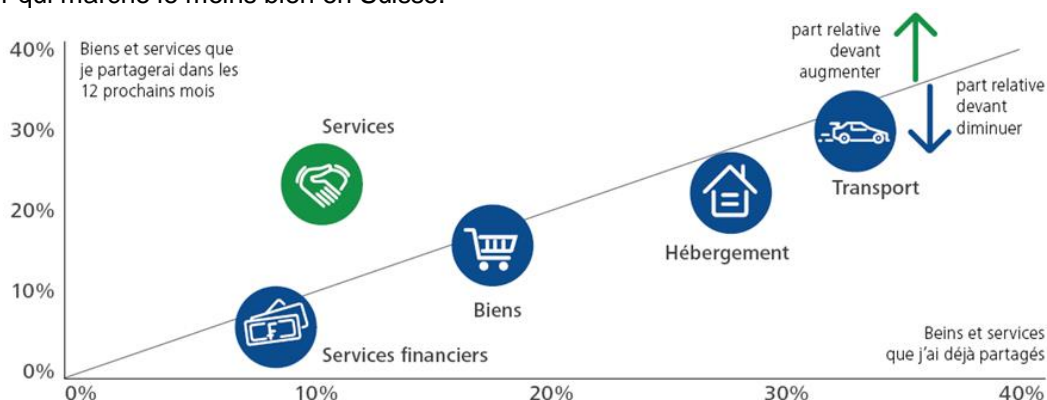


Figure 4 Types de biens et de services (source: étude Deloitte, L'économie du partage: partager et gagner de l'argent, Quelle position pour la Suisse)

La question que la Suisse doit maintenant se poser est : où peut-elle se positionner aujourd'hui dans le marché de l'économie collaborative? Dû à sa taille et à son économie hautement exportatrice, la Suisse est un cas un peu particulier. Il est évident aujourd'hui que des entreprises suisses ne pourront pas concurrencer des géants tels qu'Uber ou Airbnb. (La start-Up Houstrip était d'ailleurs suisse à l'origine mais a aujourd'hui du mal à se positionner face au géant californien). Faudra-t-il alors que la Suisse s'attaque simplement à des marchés qui ne peuvent-être que locaux, comme le partage d'objets ou de voiture (tel que Sharoo par exemple)? A-t-elle une chance de s'imposer mondialement en conquérant des domaines encore peu exploités comme par exemple ce qu'on appelle les tiers de confiance? En jouant sur sa notoriété en terme de qualité et de confiance, le Suisse pourrait se positionner sur un marché qui paraît déjà bien rempli. La start-up suisse Quitt.ch en est un exemple.

La législation suisse

Concernant la législation, l'étude de Deloitte dit : « En Suisse 21% des personnes interrogées dans le cadre de notre enquête sont en faveur d'une réglementation plus stricte de l'économie du partage,

tandis que 36% sont contre. »⁶³

Lorenz Hess, conseiller national, dans une motion déposée au Conseil National, a demandé à la Confédération de prendre des mesures afin de mettre sur un pied d'égalité les prestataires privés et les prestataires professionnels et à donner aux organes d'exécution cantonaux les moyens de garantir cette égalité de traitement. La Confédération n'a cependant pas voulu prendre de dispositions.⁶⁴

Si l'on prend un exemple concret, différentes mesures cantonales ont été prises en Suisse face au problème Uber. La ville de Zürich ne considérant pas cette start-up comme un service de taxi, tolère sa pratique. Il en va de même à Bâle. En revanche à Lausanne, les politiques aimeraient imposer la même réglementation aux chauffeurs Uber qu'aux chauffeurs de taxis. Pour l'instant la pratique d'Uber est interdite dans la capitale vaudoise (en tout cas pour ce qui est d'Uber Pop). Genève a jusqu'ici interdit la pratique des services Uber, mais Pierre Maudet, chef du Département genevois de la sécurité et de l'économie, a affirmé que le Conseil d'Etat était en train de modifier la loi afin de notamment permettre à Uber, dans le futur, d'exercer à Genève.⁶⁵ Toutes ces interdictions n'ont pourtant pas stoppé l'activité de la firme américaine dans les villes suisses.

En ce qui concerne la firme Airbnb, ses utilisateurs doivent dans le canton de Vaud s'inscrire au Registre communal des entreprises, sinon ils peuvent être soumis à une amende allant jusqu'à 20'000 francs. Les différentes grandes villes en Suisse commencent aussi à prendre des mesures. Toutes les initiatives pour contrôler les activités en relation avec la start-up californienne se passent au niveau cantonal, la Confédération n'estimant pas devoir intervenir pour le moment.⁶⁶

Un postulat concernant l'économie participative a été soumis par le conseiller national vaudois Fathi Derder en janvier 2015: « Encourager l'économie participative, l'encadrer et anticiper les défis à venir. » Ce postulat demande à la Confédération de « rédiger un rapport sur l'économie participative, afin de cerner les secteurs concernés en Suisse, proposer des pistes d'encouragement de ce nouveau modèle tout en assurant sa coexistence avec des secteurs reposant sur un fonctionnement 'traditionnel' et en veillant à l'intérêt des consommateurs. »⁶⁷ La discussion sur ce postulat a malheureusement été renvoyée.

Au sein du SECO (Secrétariat d'Etat à l'économie), Eric Scheidegger, chef de la Direction de la politique économique, confie au journal « Tages-Anzeiger » lors d'une interview en août 2015, qu'il voit un grand potentiel d'innovation dans l'économie digitale, à travers des « entreprises » telles qu'Uber ou Airbnb. Il serait contre une trop grande régulation et condamne le fait que des entreprises proches du gouvernement telles que Swisscom se servent de leur taille pour évincer des prestataires privés.⁶⁸

Même si les chiffres se montrent prometteurs, la Suisse a encore un long chemin à parcourir surtout au niveau législatif et politique afin que cette nouvelle forme d'économie puisse s'intégrer et de la manière la plus douce possible.

⁶³ L'économie du partage: partager et gagner de l'argent. Quelle position pour la Suisse ? Deloitte, 2015

⁶⁴ http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20144269

⁶⁵ Uber force Genève à changer sa loi sur les taxis, 24heures, Avril 2015

⁶⁶ Airbnb contesté en son berceau - La Suisse désorientée, Le Temps, Novembre 2015

⁶⁷ http://www.parlament.ch/f/suche/Pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20144296

⁶⁸ Seco fordert Abschluss weiterer Freihandelsabkommen, Tagesanzeiger, août 2015

2. Aspects intéressants pour TA : les possibles thèmes principaux pour une étude TA-SWISS

Toutes les questions soulevées par la Sharing Economy ne peuvent certainement pas être traitées dans une seule étude. Suite aux résultats de la séance de préparation, le secrétariat TA-SWISS propose donc de se concentrer sur les points suivants :

- 1) La digitalisation et la Sharing Economy : les risques et les chances d'allier technologie et partage.
- 2) Le rôle exact de la plateforme : employeur ou simple entremetteur ? Entreprise ou site internet ?
- 3) La Suisse : sa position, son avenir, les chances et les risques liés au développement de l'économie du partage face à une culture helvétique très diversifiée et à une économie très exportatrice. Quel sera le développement de cette économie pour notre pays à un niveau global ?
- 4) La régulation et la dérégulation: Quels risques au niveau de l'économie, du consommateur, du travailleur et de la concurrence? Ou peut-on se contenter d'un système simplement basé sur la confiance ?
- 5) La dimension temporelle de ce phénomène : est-ce un phénomène voué à durer ou est-ce un phénomène de mode qui disparaîtra aussi vite qu'il est apparu ? Combien de temps durera encore le monopole de ces start-ups déjà bien implantées dans la Sharing Economy ?
- 6) L'utilisateur : simple troqueur ou travailleur ? Les droits et les mécanismes de protection à court et long terme.

Les questions intéressantes pour une étude TA concernant le phénomène de l'économie de partage sont les suivantes :

Economie

- Quels sont les secteurs de l'économie les plus touchés par l'économie collaborative ? Peut-on déjà mesurer cet impact que ce soit en termes de pertes d'emplois ou de faillite de sociétés traditionnelles, mais aussi en termes de création de postes et d'une éventuelle augmentation du pouvoir d'achat ?
- Quels pourraient être les effets positifs aussi bien que négatifs d'une telle mutation du système économique dans les années à venir pour la Suisse ?
- Qu'en est-il des entreprises traditionnelles ? Peuvent-elles aussi avoir une part du gâteau ? Pourront-elles faire face à cette nouvelle manière de consommer ? Est-ce qu'imposer des règles plus strictes pour les sites de partage pourra sauver certaines d'entre elles qui sont en péril?
- Quel est le futur de l'économie du partage en Suisse ? Quels sont les obstacles auxquels se heurtent ces nouvelles start-ups ?
- Peut-on encore innover ou est-ce que le marché est déjà bouché?
- Faut-il que les start-ups suisses s'étendent à l'étranger pour assurer une croissance suffisante ?
- Est-ce que le franc fort et le fait que la Suisse reste un îlot de cherté vont accentuer et modifier les motivations des Suisses à avoir recours à l'économie du partage?
- La sharing economy n'a-t-elle pas déjà été « monopolisée » par certains grands groupes, tels ebay, uber, airbnb, etc, et avec l'aide du GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon) ? En d'autres termes : derrière les beaux principes du partage et de la collaboration, ne s'agit-il

pas ici d'une simple continuation « digitale » du capitalisme, à savoir la concentration des richesses par de grandes multinationales ?

Ecologie

- Quel est l'impact écologique dû à l'économie de partage en Suisse (et ailleurs) ? Comment peut-on le mesurer ? Y a-t-il des effets indirects sur l'écologie ?

Société

- Quel est le rôle exact de la plateforme vis-à-vis des consommateurs ? Doit-elle assurer des prestations sociales ?
- Quels seraient les dangers pour le citoyen à utiliser des services proposés par cette nouvelle forme d'économie ? Peut-on faire confiance aux systèmes d'auto-évaluation des utilisateurs ?
- Est-ce un système simplement destiné à la jeune génération et au milieu urbain ?
- Allons-nous maintenant faire payer des services que l'on offrait gratuitement par le passé et ainsi enlever la convivialité et le côté humain du partage (« sharing ») ? Est-ce que les sites qui prônent la gratuité sont destinés à disparaître ?
- La sharing economy se fera-t-elle au détriment des classes défavorisées ?
- Quel contexte explique le succès de l'économie collaborative, est-ce un signe de crise, de mal-être social ou plutôt un développement positif, quelles chances, quels risques pour la société et notamment pour les acquis sociaux ?
- Quelles sont les réelles motivations des consommateurs suisses face à de telles pratiques ? (économiques, écologiques, sociales, autres...)

Législation

- Quel cadre législatif doit être mis en place afin d'optimiser les chances et de minimiser les risques de cette nouvelle économie ? Faut-il créer de nouvelles lois ou simplement adapter celles en vigueur ? Va-t-il y avoir une accentuation de la régulation ou au contraire un phénomène de dérégulation par rapport aux systèmes actuellement en vigueur ?
- Peut-on parler de travail au noir ? Comment faire en sorte que ces activités n'échappent pas à l'impôt ?
- Quel est le rôle des politiques face à ces nouvelles formes de concurrence qui ne rentrent pas dans le schéma classique des entreprises ?
- Comment minimiser les risques pour le consommateur en cas de problèmes ou de dommage ? Et comme la plupart de ces industries ont leur siège à l'étranger, où doivent être entreprises les démarches en cas de procès ?

Technologie

- Quelles avancées technologiques pourraient encore favoriser cette économie collaborative ?
- Quel est le rôle exact de la digitalisation dans un phénomène de partage qui n'est de toute évidence pas nouveau mais qui a pu prendre des dimensions gigantesques dû aux nouvelles technologies ? Jusqu'où peut-on aller en utilisant la digitalisation pour promouvoir le partage et tout ce que ceci implique, c'est à dire l'écologie, le côté social et le côté économique ? Et quels sont les risques d'une telle expansion et d'une telle mondialisation amenés par la digitalisation ? (Big Data, etc...)

3. Activités se référant aux thème de la « Sharing Economy »

Etudes sur la thématique de la Sharing Economy

CH : Deloitte, L'économie du partage : partager et gagner de l'argent, quelle position pour la Suisse ?

Les points-clés de cette étude sont : les investissements mondiaux dans l'économie du partage qui atteignent un niveau record ; selon un sondage, plus de la moitié des consommateurs suisses participeront à l'économie du partage dans les 12 prochains mois ; Il existe de grandes disparités régionales en Suisse ; la Suisse est moins favorable à un renforcement de la réglementation que les Etats-Unis ; Les grandes entreprises peuvent prendre part à l'économie collaborative.

CH - CA : Katharina Hellwig– Sharing as alternative mode of consumption

Sharing as an alternative mode of consumption is rapidly gaining academic and practical relevance. Literature however mainly focuses on explaining true sharing within close relationships or pseudo-sharing in commercial settings. While the possibility of true sharing with strangers is acknowledged, the concrete motives for doing so are not yet understood. By means of three studies, the present research project explores why and how consumers share with individuals that they have never met before, sheds light on the psychological processes that differentiate true and pseudo-sharing, and discerns outcomes of true sharing (This project was partially financed by the Swiss National Science Foundation, SNSF)

D : Gottlieb Duttweiler Institute, GDI – Sharity, Die Zukunft des Teilens

Cette étude se penche sur la volonté de partager qui est apparue en Suisse et en Allemagne. Qui partage quoi avec qui, et pourquoi, et pourquoi pas. Elle étudie ensuite la direction que prend cet engouement pour le partage. Est-ce que les gens vont vouloir plus partager à l'avenir, remplacer au lieu d'acheter ? L'étude est basée sur des entretiens qualitatifs et une enquête quantitative représentative en Allemagne et en Suisse. Elle montre les motivations et les besoins des consommateurs ainsi que les perspectives qui en découlent pour les fournisseurs.

Autres études:

EU : Business Innovation Observatory, BIO – The Sharing Economy, Accessibility Based Business Models for Peer-toPeer Markets, Septembre 2013

F : Institut du développement durable et des relations internationales, IDDRI – Economie du partage : enjeux et opportunités pour la transition écologique, juillet 2014

D : Institut der deutschen Wirtschaft Köln, IWK – Was die Sharing Economy ausmacht

D : Fraunhofer IAO, Umfrage zur Sharing Economy, Avril 2015

Int : Collaborating Centre in Sustainable Consumption and Production CSCP, Columbia Business School, Akatu Institute for Conscious Consumption, Listening to Sharing Economy Initiatives, Report on a Global Survey, 2015

CH: Credit Suisse, Die Sharing Economy, Neue Chancen, neue Fragen, November 2015

Etudes en cours, parution prochaine :

EU : European Parliament, Science and Technology Options Assessment, STOA

D : Institut für Technikfolgenabschätzung und Systemanalyse, ITAS, étude transdisciplinaire « Quartier Zukunft – Labor Stadt », 2015 (en cours) (a planifié de lancer une étude sur la "Collaborative Consumption")

4. Angaben zum Inhalt und zur Durchführung der Studie

Teilen statt besitzen. Ausprobieren, sparen, tauschen, grüne Lösungen. Dies sind Schlagwörter der sogenannten Sharing Economy. Diese neue Art des Konsums ist real; man spricht darüber, nutzt sie und Studien halten sie für vielversprechend. Auch bekannt ist sie unter dem Ausdruck Collaborative Economy, da der Begriff „Teilen“ nicht immer zutreffend ist. Ihren internationalen Aufschwung hat sie insbesondere den neuen Kommunikationstechnologien wie dem Internet und der Mobiltelefonie zu verdanken. Zahlreiche Start-up-Firmen und Plattformen wurden mit dem Ziel gegründet, den Tauschhandel zu vereinfachen. Jedoch sind die realen Risiken und Potenziale der Sharing Economy noch weitgehend unbekannt. Dies erschwert heute diesbezügliche politische Entscheidungen und birgt Konfliktpotenzial.

Inhalt der Studie

Diese **interdisziplinäre Studie** soll die **Chancen und Risiken der Sharing Economy** untersuchen. Insbesondere soll sie die Collaborative Economy **veranschaulichen und eine Übersicht dazu geben** sowie die Grenze aufzeigen zu einer Wirtschaft des Teilens im ursprünglichen Sinn.

Die Studie soll untersuchen, welche **Rolle die Plattformen** spielen, die Einzelpersonen miteinander in Kontakt bringen. Denn mit ihnen existiert heute ein dritter Akteur, der in der sogenannten klassischen Wirtschaft fehlte. Gelten diese Plattformen als Arbeitgeber? Haben Sie im Bereich des Schutzes ihrer „Angestellten“ dieselben Pflichten zu erfüllen?

Welche Rolle spielt die **Digitalisierung** in einer solchen Wirtschaftsform und welchen Stellenwert hat sie? Fest steht, dass der Erfolg der Sharing Economy zu grossen Teilen auf Technologie gründet. Aber welches sind die Chancen und Risiken einer solchen Art des Konsums, der eng mit der Digitalisierung verbunden ist (Datenschutz, Zugang nur für berechtigte Personen, globale Ausdehnung einer sozialen Bewegung, neue internationale Marktöffnungen)?

Wie ist es um die rechtliche Situation für Start-ups bestellt, welche die Tendenz haben, die geltenden Gesetze zu umgehen, indem sie sich nicht als Unternehmen im traditionellen Sinne definieren? In Bezug auf die Gesetzgebung ist eine **verschärfte Regulierung oder eine Deregulierung möglich**. Welches sind die jeweiligen damit verbundenen Chancen und Risiken? Welche Aspekte könnten sich bei fehlender Regulierung für den Staat negativ auswirken (Steuerwesen, Gesellschaft, Wirtschaft)? Treten die neuen Start-ups gegenüber dem klassischen Wirtschaftssystem **durch unlauteren Wettbewerb in Erscheinung oder macht sich die etablierte Wirtschaft des Protektionismus** gegenüber diesen neuen Firmen schuldig? Können traditionelle Unternehmen ein Stück des Kuchens einfordern? Kann man sich auf ein System verlassen, das auf Vertrauen basiert?

Sind Nutzer/innen sowie Konsumentinnen und Konsumenten **Arbeitnehmende oder einfache Tauschhändler/innen**? Welche Gesetze und Vorschriften gelten in welchem Fall? Wie lassen sich ihre Rechte und ihr Schutz langfristig sicherstellen (soziale Sicherheit)? Welche Anlaufstellen gibt es bei Streitigkeiten?

Wie kann sich die **Schweiz** mit ihren besonderen Eigenschaften wie ihrer Grösse, ihrer kulturellen Vielfalt und ihrer exportlastigen Wirtschaft in der Collaborative Economy **positionieren**? Welches sind die Chancen und Risiken dieser Wirtschaftsform für das Land? Verfügt die Schweiz über Trümpfe, mit welchen sie sich in bislang wenig genutzten Bereichen der Sharing Economy profilieren kann, die heute von einigen wenigen, fest im Markt etablierten, grossen Playern dominiert wird,?

Eines der Studienziele besteht darin, bereits sichtbare Einflüsse der Collaborative Economy hervorzuheben, und zwar in den Bereichen Recht, Wirtschaft, Umwelt, Technik und Soziales. Wo liegen die schon heute messbaren Chancen und Risiken, wo die Grauzonen und welche Entwicklungen könnten in Zukunft von Bedeutung sein?

Abschliessend hat die Studie eine **Gesamtbeurteilung** vorzunehmen und auf dieser Basis **Empfehlungen** zuhanden der (insbesondere politischen) Entscheidungsträger/innen zum Umgang mit diesem Phänomen abzugeben.

Einreichen von Offerten

Bei der Ausarbeitung der Offerten sind die „Richtlinien für die Eingabe von Projektofferten“ gemäss Punkt fünf der detaillierten Ausschreibungs-Unterlagen zu berücksichtigen. **Die Offerten sind bis spätestens am 15. März 2016** auf elektronischem Weg einzureichen (als pdf-Datei) an die unten angegebene E-Mail-Adresse: info@ta-swiss.ch. Der Entscheid, welches Projekt zur Ausführung gelangen wird, wird voraussichtlich im April 2016 fallen.

Durchführung der Studie

Die Geschäftsstelle von TA-SWISS wird eine Gruppe von Fachpersonen (Begleitgruppe) einsetzen, in der Personen vertreten sind, die sich mit unterschiedlichen Aspekten der Thematik befassen. Die zur Ausführung genehmigte Offerte wird vor Beginn der Projektarbeit von der auftragnehmenden Gruppe in der Begleitgruppe vorgestellt; bei der Diskussion des Projektvorschlags können die Begleitgruppe und die Geschäftsstelle Einfluss nehmen auf die Prioritäten und die Vorgehensweise. Die Projektgruppe wird im weiteren Verlauf des Projekts drei- bis fünfmal Arbeitspapiere bzw. Zwischenberichte z.Hd. der Begleitgruppe und der Geschäftsstelle vorlegen. Diese dienen als Diskussionsgrundlage; die Durchführung der jeweils nächsten Arbeitsschritte erfolgt gemäss Absprache mit der Begleitgruppe bzw. der Geschäftsstelle.

Budget und zeitlicher Rahmen

Gesamtbudget: max. sFr. 140'000.-
Projektbeginn: Mai 2016 (nach Absprache evtl. später)
Projektdauer: ca. 12 bis 15 Monate

Detaillierte Ausschreibungsunterlagen

Die vollständigen Ausschreibungs-Unterlagen können bezogen werden über: www.ta-swiss.ch/fr/projets/appels-doffres/
Für weitere Auskunft: Telefon: 031 310 99 60, Fax 031 310 99 61, e-Mail: info@ta-swiss.ch

5. Richtlinien für die Eingabe von Projekt-Offerten

Wir bitten Sie, bei der Formulierung Ihrer Projekt-Offerte gemäss folgendem Aufbau-Raster vorzugehen (die unter den einzelnen Rubriken aufgezählten Angaben sind als **Beispiele** zu verstehen und brauchen daher nicht «im Wortlaut» berücksichtigt zu werden):

1. Ausgangslage und Begründung – Analyse der gegenwärtigen Situation

- Warum ist eine TA-Studie zum vorgeschlagenen Thema sinnvoll?
- Nationale und internationale Bedeutung der Thematik
- Technologische, wirtschaftliche, politische, gesellschaftliche Bedeutung
- Bisherige Forschungserkenntnisse, unter besonderer Berücksichtigung TA-relevanter Aspekte
- Zu erwartende Entwicklungen im vorgeschlagenen Themenfeld

2. Problemstellung

- Fragen, die es zu beantworten gilt
- Zielsetzung des Projektes bzw. der Studie
- Welche neuen Ergebnisse/Betrachtungsweisen bringt das vorgeschlagene Projekt?

3. Projektstruktur und Projektabgrenzung

- Zielgruppen, auf welche das Projekt fokussiert
- Allenfalls: Aufteilung in Haupt- und Teilprojekte
- Schon bestehende oder geplante Vernetzungen mit anderen Projekten, die ähnliche Fragestellungen behandeln (nationale und internationale Kontakte)

4. Methodik

- Methodische Ansätze, die zur Bearbeitung der Thematik in Frage kommen (Ausarbeitung von Varianten)
- Bewertung der Methoden; sind sie im Hinblick auf die Fragestellung angemessen? Begründeter Methodenvorschlag
- Beschreibung des empirischen Vorgehens

5. Projektkoordination

- Personelle Betreuung des Projektes; Projektleiter/-in, Mitarbeitende(r)
- Expertengruppen
- Wichtige Kontaktpersonen und Institutionen (mögliche Kooperations-Partner, s. auch unter 3)

6. Vorleistungen

- Liste der Arbeiten der Personen im Projektteam im Bereich der zu untersuchenden Thematik

7. Aktionsplan

- Zeitplan: Bis wann werden welche Arbeiten geleistet? Wer ist dafür zuständig?

8. Budget

- Detaillierter Finanzplan; Abschätzen des Mittelbedarfs für die unter Punkt 7 ausgewiesenen Einzelschritte

9. Umsetzung der Resultate

- Wie können die Ergebnisse der breiten Öffentlichkeit bekannt gemacht werden?
- Wie sind allenfalls ausgewählte Zielgruppen zu erreichen?
- Mit welchem zusätzlichen Finanzaufwand ist für die Umsetzung zu rechnen?